Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131219-2013_A257-DE
Date de télétransmission : 23/12/2013
Date de réception préfecture : 23/12/2013

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A257

OBJET : Aménagement de l'espace - Bilan de la concertation réalisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Aix

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri – ALBERT Guy – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BARRET Guy – BELLUCCI Angélique – BENON Charlotte – BERENGER Patrice – BLAIS Jean-Paul – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CLAVEL Caroline – CRISTIANI Georges – DAVENNE Chantal – DELAVET Christian – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DILLINGER Laurent – DUFOUR Jean-Pierre – FERAUD Pierre – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GRANIER Michel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HAMARD OULMI Nadira – JONES Michèle – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LHEN Hélène –LUVERA Georges - MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MORBELLI Pascale – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – PIN Jacky – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SUSINI Jules – TAULAN Francis – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André– MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BRAMI Helliot donne pouvoir à CHEVALIER Eric – BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre – CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick – DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky – DELOCHE Gérard donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard – DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules – GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean – LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude – LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis – MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges – MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain – SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel – TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile – BAUTZMANN Marcel – BENNOUR Dahbia – BERNARD Christine – BOUTILLOT Guy – CONTE Marie-Ange – CURINIER Erick – DE PERETTI François-Xavier – DECARA Yannick – DUPERREY Lucien – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – GUINDE André – LARNAUDIE Patricia – LOUIT Christian – MATAS Henri – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – NELIAS Mireille – PIZOT Roger – PORTE Henri-Michel – POTIE François – RIVET-JOLIN Catherine – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Prospective et aménagement
Direction stratégie et cohérence territoriale
Mission SCOT
VJ

05_01

CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Madame le Président
Co-rapporteur : Jean-Claude PERRIN

Thématique : Aménagement de l'espace

Objet : Bilan de la concertation réalisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Aix
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) a fait l'objet d'une concertation continue obligatoire pendant toute la durée de son élaboration, conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme et aux modalités fixées par la CPA.

L'élaboration du SCOT arrivant à son terme, il s'agit désormais de tirer le bilan de cette concertation.

Exposé des motifs :

L'article L.300-2 du code de l'urbanisme prévoit que l'élaboration du SCOT doit faire l'objet d'une concertation continue pendant toute sa durée d'élaboration. Il demande également que l'organe délibérant de l'établissement public la conduisant en tire le bilan avant l'arrêt du projet de SCOT.

La démarche d'élaboration arrivant aujourd'hui à son terme, il s'agit donc de formaliser cette étape réglementaire. Il est proposé de tirer le bilan de cette

concertation après avoir rappelé les modalités de concertation initialement fixées par la CPA, de quelle manière cette concertation s'est déroulée, les principaux avis et observations recueillis et enfin, comment ont été pris en compte ces échanges dans la démarche.

1. Les modalités de concertation fixées par la CPA pour l'élaboration du SCOT

La Communauté du Pays d'Aix a délibéré une première fois le 6 avril 2006 sur les objectifs et les modalités de concertation concernant l'élaboration du SCOT.

Cette délibération précisait que le processus de concertation serait constitué de trois phases correspondant à la démarche d'élaboration du SCOT (diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD - et document d'orientations). Elle fixait les modalités de concertation suivantes :

- Le développement d'outils de communication propres au SCOT tels que :
  - L'édition d'un numéro de la publication « Partenaires » à chaque grande phase d'élaboration du SCOT destiné aux partenaires de la Communauté,
  - Des articles réguliers dans « Pays d'Aix magazine » destinés à mieux sensibiliser la population à la démarche SCOT et à ses avancées
  - Une rubrique dans le site internet qui pourrait à la fois fournir de l'information régulière sur la démarche et l'avancée du SCOT et donner accès par téléchargement aux documents de références produits dans le cadre du SCOT et nécessaires à la concertation
  - Une exposition itinérante qui pourrait accompagner les réunions publiques.

- Une réunion publique à chaque phase du processus dans les cinq bassins de vie

- Des communiqués de presse pour annoncer les réunions ouvertes au public et relater les avancées du travail

- La saisine du Conseil de développement à chaque phase de l'élaboration du SCOT

- L'ouverture d'un registre au siège de la CPA et dans chacune des 34 communes membres pour permettre au public de consigner ses observations jusqu'à l'arrêt du projet de SCOT.

Sans remettre en cause les objectifs initiaux, la CPA a estimé nécessaire de faire évoluer les modalités de concertation afin d'en améliorer la praticité, rendre permanente et plus accessible l'information et ce, de manière continue.

C'est pourquoi les modalités de concertation du SCOT du Pays d'Aix ont fait l'objet d'une deuxième délibération le 20 février 2009. L'évolution de ces modalités entre les deux délibérations a concerné trois points :

- le remplacement de la référence au magazine « partenaires » par « un bulletin d'information », dans la mesure où le magazine en question a cessé d'être publié,
- la mise à disposition en mairie d'un dossier d'information sur le SCOT (notamment, sur supports multimédias),
- la suppression de la référence à la réalisation d'expositions itinérantes qui pourrait accompagner les réunions publiques.

2. Le déroulement de la concertation

D'une manière générale, et conformément aux modalités de concertation fixées, l'élaboration du SCOT a donné lieu à des phases "actives" de concertation, liées aux différentes étapes de la démarche : diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Les réunions publiques organisées dans ce cadre ont notamment permis d'instaurer un échange direct entre le public, les élus et les techniciens en charge de l'élaboration du document.

En dehors de ces évènements, elle s'est manifestée de manière plus continue à partir :

- de remarques écrites sur les registres de concertation mis à disposition du public en mairie,
- de courriers au format papier ou email adressés à la CPA, notamment à partir du site Internet,
- d'échanges directs avec le Conseil de développement au fil de la démarche, à travers les assemblées plénières et les séances de travail du groupe aménagement.

Après ces quelques éléments de contexte, voici un résumé plus détaillé du déroulement de cette concertation jusqu'à ce jour.

- La phase diagnostic

Après la réalisation de plusieurs études de cadrage préalables, l'élaboration du SCOT du Pays d'Aix n'a réellement débutée qu'à partir de 2009, avec la réalisation de l'état initial de l'environnement et du diagnostic socio-économique. Cette première phase

de diagnostic dont les éléments sont parus à l'automne 2011, a donné lieu à un premier temps fort de la concertation.

Il a été initiée par une conférence de presse de Madame le Président le 11 octobre 2011, qui a présenté le dispositif de concertation mis en place et invité la population à contribuer activement à la démarche. Elle a été suivie de :

- *l'organisation de 5 réunions publiques tenues à* :
    - Aix en Provence, le 18 novembre 2011,
    - Meyreuil, le 25 novembre 2011,
    - Pertuis, le 30 novembre 2011,
    - Rognes, le 1er décembre 2011,
    - Vitrolles, le 8 décembre 2011.

Chaque réunion a attiré en moyenne une trentaine de personnes. Ces premières rencontres ont permis de présenter la démarche, les éléments de constat et les enjeux auxquels le SCOT du Pays d'Aix doit répondre.

L'organisation de ces réunions a été relayée par le site internet de la CPA mais aussi sur le site plus spécifique au SCOT (évoqué ci-après). La communication s'est également appuyée sur la parution de plusieurs supports : communiqués de presse, encarts publicitaires dans la presse locale et campagne radiophonique. Elles ont également fait l'objet de plusieurs articles dans la presse locale, portant sur la réunion en elle-même ou bien plus largement, sur la démarche SCOT engagée par la CPA.

Enfin, les services de la CPA ont également sollicité les 34 communes, afin de relayer localement l'information sur la tenue de ces réunions (affiches, article destiné à être publiés sur le site internet de la commune ou ses publications écrites,...)

Le choix a été fait d'accompagner ces réunions par des panneaux d'exposition permettant de synthétiser les éléments clés de la présentation. Ce procédé s'est ensuite répété lors des phases suivantes.

- *la parution d'un bulletin spécial présentant les conclusions de la phase diagnostic* :
Un bulletin résumant les principaux constats et enjeux issus du diagnostic socio-économique et de l'état initial de l'environnement a été édité en novembre 2012. Diffusé à près de 150 000 exemplaires, il a notamment été distribué en boîte aux lettres dans les 34 communes de la CPA, ainsi que dans leurs principaux lieux publics (siège de la CPA, mairies, bibliothèques...).

- la mise à disposition dans chaque mairie d'un registre de concertation et d'un dossier d'information à destination du public :
Le registre de concertation a été distribué dans les 34 communes et au siège de la CPA afin d'être mis à disposition du public, à partir du 25 octobre 2011.

Le dossier d'information à destination du public a été créé avec la mise à disposition, dans chaque mairie et au siège de la CPA, du diagnostic socio-économique, de l'état initial de l'environnement, puis du bulletin de concertation dès sa parution. Il a par la suite été alimenté au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

- la mise en ligne sur le site internet de la Communauté des informations relatives à l'avancement de la démarche :
Un site internet spécifique, complémentaire au site général de la CPA, a été mis en ligne afin de présenter l'avancement de l'élaboration en cours des documents de planification relevant de la compétence de la CPA, dont le SCOT.

Il a permis de présenter la démarche, la procédure et l'état d'avancement de l'élaboration du SCOT. Aussi, il a servi de support d'information et d'alerte du public lors de la tenue des réunions publiques évoquées précédemment. Des éléments de synthèse du diagnostic et de l'état initial de l'environnement ont également été mis en ligne. Le bulletin spécial mais aussi les documents de travail dans leur intégralité (diagnostic socio-économique et état initial de l'environnement) ont également été mis en consultation ou téléchargement.

- <u>La phase PADD</u>

La concertation spécifique à cette phase s'est tenue en parallèle au débat des orientations générales d'aménagement du PADD en Conseil de communauté (6 juin 2013). Ce deuxième temps fort de la concertation sur le SCOT a permis d'échanger sur l'avenir du territoire et des grands objectifs proposés dans le PADD. Elle s'est tenue selon les mêmes principes que pour la phase précédente :

Cinq réunions publiques ont ainsi été organisées afin de présenter la proposition de PADD. Elles se sont tenues à :

- Lambesc, le 14 juin 2013,
- Trets, le 17 juin 2013
- Vitrolles, le 24 juin 2013,
- Pertuis, le 25 juin 2013,
- Aix en Provence, le 28 juin 2013.

Malgré une campagne de communication similaire à celle mise en place pour la phase diagnostic, l'affluence a été plus faible : de 10 à 30 personnes selon la réunion.

Dans le prolongement de la phase précédente, les mêmes supports d'information et de communication de la tenue de ces réunions ont été déployés (site internet de la CPA, communiqués de presse, encarts publicitaires dans la presse, campagne radiophonique, relais des communes, etc.). Certaines de ces réunions ont également été suivies d'un article dans la presse locale.

De même, les différents supports de concertation précédemment évoqués ont été publiés ou mis en ligne simultanément à la tenue des réunions publiques : diffusion d'un bulletin de concertation résumant la proposition de PADD, mise à jour du dossier d'information en mairie, avec la proposition de PADD, le bulletin de concertation, et enfin, actualisation du site internet sur le contenu du PADD, avec mise en ligne des documents évoqués.

Suite à la refonte du site internet de la CPA en début d'année 2013, le site spécifique traitant du SCOT a été intégré dans l'arborescence générale du site internet de la CPA. Afin d'assurer une continuité dans l'information, l'adresse de l'ancien site a continué de fonctionner pendant plusieurs mois, en renvoyant automatiquement les internautes vers la rubrique SCOT du nouveau site de la CPA. Par conséquent, tous les éléments relatifs SCOT parus sur internet sont restés accessibles et ont pu être consultés de manière continue, malgré ce changement de support.

- La phase DOO

Cette dernière phase de concertation avant la formalisation du projet de SCOT s'est déroulée à l'automne 2013, en parallèle aux réflexions techniques sur le contenu du DOO. Elle s'est déroulée selon les mêmes principes que précédemment.

Cinq réunions publiques ont ainsi été organisées pour présenter une proposition de contenu pour le DOO. Elles se sont tenues à :

- Meyrargues, le 29 octobre 2013
- Lambesc, le 5 novembre 2013,
- Trets, le 7 novembre 2013
- Aix en Provence, le 13 novembre 2013.
- Bouc Bel Air, le 15 novembre 2013,

Ce sont les réunions de concertation qui ont regroupé le plus de public : entre 40 et 70 personnes selon la réunion.

Ces réunions ont été annoncées par les mêmes dispositifs d'information que pour les phases précédentes (site internet de la CPA, communiqués de presse, encarts publicitaires dans la presse, relais des communes, campagne radiophonique etc.). Là aussi, plusieurs articles ont concerné le SCOT du Pays d'Aix dans la presse locale.

De la même manière, les autres supports de concertation prévus ont été publiés ou mis en ligne simultanément à la tenue des réunions publiques : diffusion d'un bulletin de concertation sur le contenu du DOO, actualisation du dossier d'information en mairie avec le bulletin sur le DOO et du site internet sur le contenu du DOO, avec notamment, la mise en ligne du bulletin.

Plus récemment, la CPA a collecté les dernières observations annotées dans les registres de concertation initialement déposés dans les mairies et au siège de la CPA.

Parallèlement à ces phases de concertation liées aux temps forts de la démarche d'élaboration, la concertation s'est poursuivie de manière continue, à partir d'autres supports ou dispositifs spécifiques.

3. Les parutions dans le Pays d'Aix Magazine

Comme elle s'y était engagée, la CPA a également utilisé cet outil de communication pour tenir informé le public de l'état d'avancement de la démarche. Des articles sont parus dans les numéros d'automne 2011, d'hiver 2012 et d'été 2013. Chacun a traité de l'actualité du moment concernant le SCOT. Un numéro spécial "aménagement," paru en janvier 2013, a également rappelé les étapes écoulées et les réflexions en cours.

4. La concertation avec le Conseil de développement

Le Conseil de développement du Pays d'Aix a été saisi par Madame le Président à chacune des phases d'avancement du SCOT rappelées précédemment. Ces saisines ont donné lieu à plusieurs contributions écrites dès 2010 et tout au long de la démarche d'élaboration.

Au-delà de ce formalisme établi dans les modalités de concertation, le Conseil de développement a été légitimement associé plus étroitement à l'élaboration du SCOT, à travers les travaux de la commission aménagement de l'espace. De plus, le SCOT a fait l'objet d'une assemblée plénière le 20 octobre 2011, à laquelle ont participé Madame le Président et de nombreux élus de la CPA.

Enfin, tout au long de la démarche, des échanges directs avec les services de la CPA en charge du SCOT ont également été organisés, notamment lors des séances du groupe de travail aménagement.

5. La concertation avec les associations agréées ayant demandé à être consultées

Le code de l'urbanisme prévoit que les associations agréées, qui en font la demande, doivent être consultées dans le cadre de l'élaboration du SCOT. Dans ce cadre, la CPA a été saisie par 10 associations agréées :

- le CIQ, comité d'intérêt de quartier, Quartiers Luynois,
- l'Association Convergence Ecologique du Pays de Gardanne,
- l'ASPR, association pour la sauvegarde du patrimoine Roussetain,
- le CIQ de Venelles,
- le CPIE, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (Aix en Provence),
- l'ADAVA, Association pour le développement du vélo, de la marche et des transports en commun dans le Pays d'Aix (Aix en Provence),
- l'AVE, Association Venelles Environnement,
- l'Association Lei Michelins (Peynier),
- l'ADSR, Association de Défense du Site du Réaltor et de son environnement (Cabriès),
- l'Association Pont de Béraud Torse (Aix en Provence).

La CPA a fait le choix de consulter ces associations sous la même forme que les personnes publiques associées (services de l'Etat, chambres consulaires, conseil général, conseil régional...). C'est-à-dire qu'à chaque phase d'élaboration du SCOT, elles ont disposé des mêmes documents et ont été invitées à participer à une réunion de travail, de manière à instaurer un dialogue direct et constructif :

- le 8 juin 2012 pour la phase diagnostic,
- le 10 juillet 2013 concernant le PADD,
- le 8 novembre 2013 sur le DOO.

Parmi les associations listées ci-dessus, certaines ont formulé leur demande de consultation à l'issue de la première réunion de travail sur le diagnostic. La CPA a donc invité ces associations à une séance de "rattrapage", de manière à ce qu'elles bénéficient d'un même niveau d'information.

Chacune des 3 réunions listées a fait l'objet d'un compte-rendu visé par tous les participants. En complément de leur participation à ces réunions, certaines associations ont formulé des contributions écrites par courrier ou par mail, complétant ou précisant leurs interventions orales.

6.Les avis et observations recueillis dans le cadre de la concertation

- Les registres de concertation mis à disposition du public

Il n'a été relevé des remarques que dans 5 registres :

- 2 sur le registre déposé au siège de la CPA : souhait de mise à disposition d'un exemplaire de SCOT, regret de la trop longue durée d'élaboration du SCOT.

- 3 sur celui provenant de la commune de Bouc Bel Air : nécessité de prévoir des transports collectifs vers la zone des Milles, encouragement à réaliser des petits collectifs, prise en compte des bruits autoroutiers;
- 2 sur celui provenant de la commune d'Eguilles : demande d'un effort supplémentaire pour les logements sociaux, demande de classement en zone urbaine de terrains agricoles;
- 1 sur celui provenant de Lambesc : développement de l'écoconstruction, opposition à un grand équipement polyvalent, stopper la consommation anarchique des espaces agricoles, modèle de développement de la production énergétique ;
- 1 sur celui provenant de Saint-Estève-Janson : prise en compte du risque « rupture de barrage » et transports de matière dangereuse.

- <u>Les réunions publiques</u>

Les principales questions soulevées en réunion publique sont résumées ci-dessous. Les questions les plus précises ont logiquement concerné le contenu du PADD et du DOO.

- Phase de diagnostic

Des questionnements très variés ont été soulevés par le public, principalement allant du manque de logement aux difficultés liées aux conditions de circulation. Les projets en cours et à venir ont été évoqués.

- Phase PADD

Parmi les principaux sujets abordés, la nécessité d'améliorer les conditions de déplacement vers les pôles d'emplois a été considérée comme prioritaire par de nombreux participants. Il en est de même concernant l'offre de logements, qui doit être mieux adaptée aux besoins de la population. La maîtrise du développement urbain, la préservation des terres agricoles et la nécessité de préserver la biodiversité et les paysages ont également figuré parmi les préoccupations majeures du public ayant assisté à ces réunions. Des observations ont fait état de la nécessité de mieux prendre en compte la frange littorale de la CPA, insuffisamment affichée. De plus, il a été souligné la nécessité de saisir l'opportunité du SCOT pour afficher plus clairement le rôle que doit jouer le Pays d'Aix au sein du grand territoire métropolitain.

- Phase DOO

Au cours de ces réunions, la question des déplacements a été la plus récurrente. Il a été souligné l'urgence d'améliorer les conditions de déplacement, notamment sur la RD9 (Duranne, Réaltor) et la RD7N (Le Canet). Certains participants ont insisté sur la nécessité de mieux prendre en compte l'environnement, de développer les transports collectifs et de lier plus fortement les projets de développement urbain à

leur présence. La question de l'emploi a également été abordée, en soulignant l'importance de permettre aux entreprises de s'installer sur le territoire pour créer de l'emploi. Enfin, la nécessité de diversifier l'offre de logements a une nouvelle fois été affichée.
Plusieurs questions plus générales ont également concerné la manière dont les PLU allaient mettre en œuvre les orientations du SCOT. Enfin, un public nombreux s'est également interrogé sur les incidences de la mise en place d'une nouvelle structure comme la métropole Aix-Marseille sur la procédure SCOT en cours. La manière de prendre en compte, dans le SCOT, l'entrée des communes de Gardanne et de Gréasque au 1er janvier 2014 a également été abordée.

- Le Conseil de développement

Lors de l'assemblée plénière du 20 octobre 2011 évoquée précédemment, les débats ont porté sur trois questions essentielles :

- Quels transports pour répondre aux besoins des populations et des acteurs du territoire ?
- Quel développement économique et urbain pour le Pays d'Aix ?
- Quelles ambitions pour ce territoire ?

A l'issue de cette séance, le Conseil de développement a produit de nombreuses analyses et contributions afin d'apporter des éléments de réflexion et de réponses à ces questions.

L'assemblée plénière du 21 mars 2013 en a formalisé la synthèse. Ce document constitue la vision du Conseil de développement sur le projet de territoire pour les 20 ans à venir. Il insiste sur plusieurs points clés :

- la nécessité d'une organisation efficace et structurante des transports,
- l'affirmation d'un développement économique dynamique et structuré,
- le maintien d'un socle agricole fort et le soutien aux exploitations agricoles,
- la diversification du parc de logements en direction des actifs, des étudiants et la prise en compte des parcours résidentiels,
- la limitation de la consommation d'espace, en préconisant la densification de l'existant, en lien avec les transports collectifs,
- la mise en place d'une politique foncière ambitieuse
- le rapprochement du commerce des tissus urbains et l'encadrement des pôles commerciaux linéaires

- Les associations agréées

Les réunions de travail instaurées à chaque phase de la démarche ont permis des échanges constructifs. Parmi les thèmes les plus souvent abordés en réunion et dans les contributions écrites :

- la priorité au développement des transports collectifs, la nécessité de mieux articuler transports collectifs, bassins d'emploi et d'habitat, la desserte en transports collectifs performants comme une condition préalable à tout développement urbain,
- la mixité des fonctions et le rapprochement emploi/habitat, la nécessité de prévoir un accompagnement résidentiel adapté au développement économique et démographique,
- la limitation de l'étalement urbain et du mitage, la préservation des espaces agricoles, la nécessité de renforcer la prise en compte de la trame verte et bleue et la préservation des paysages,

- Les courriers du public

Seuls 2 courriers émanant du public ont été reçus par la CPA depuis le lancement de la démarche. Ils ont été reçus suite aux réunions publiques portant sur le PADD et le DOO.

- le premier courrier, rédigé par un résident de Meyreuil, attire l'attention sur la problématique des déplacements domicile-travail sur l'axe RD7n, plus particulièrement entre Rousset, Le Canet de Meyreuil, Palette et Pont de Bayeux.
- le second, de l'association "collectif de défense Lambesc Ouest" (12 novembre 2013), évoque la réunion publique sur le DOO qui s'est tenue à Lambesc et interroge la CPA sur le degré de précision cartographique de ce document.

De plus, les services de la CPA ont également été sollicités à de rares reprises par mail ou par téléphone pour des informations générales sur la démarche, son calendrier et l'accessibilité aux documents mis à disposition du public.

7. La manière dont été pris en compte ces échanges

La synthèse des observations qui viennent d'être exposées démontre tout d'abord les fortes attentes du public et des acteurs du territoire vis-à-vis du SCOT. Elles ont permis de confronter des propositions de travail aux réalités vécues quotidiennement par la population du Pays d'Aix.

Aussi, il n'est pas étonnant que, parmi les points les plus fréquemment évoqués, figure en premier lieu la question de l'amélioration des conditions de déplacements, le renforcement des transports collectifs, de l'offre en logements, du développement économique pour conforter l'emploi et de préserver, d'une manière générale, les menaces qui pèsent sur le cadre de vie relativement préservé dont bénéficie les habitants du Pays d'Aix : disparition des terres agricoles, étalement urbain, dégradation des paysages,...

Les questions soulevées ont donc globalement concerné :

- des éléments de fond comme ceux qui viennent d'être évoqués
- des précisions sur les éléments de procédure
- ou encore liées au contexte institutionnel en pleine évolution.

Elles ont fait l'objet de réponses et d'éclairages apportés en séance lors des réunions publiques, des réunions de travail avec le Conseil de développement et avec les associations agréées. Ces réunions ont également permis à la CPA de mieux expliquer le projet de territoire, ses enjeux mais aussi d'intégrer dans la réflexion des remarques concrètes, provenant d'acteurs "de terrain".

Les questions de fond ont ainsi attiré l'attention des techniciens et des élus en charge de l'élaboration du SCOT sur la nécessité d'approfondir les réflexions, de faire évoluer les documents ou bien simplement de clarifier et préciser le discours. Ceci a été d'autant plus vrai lorsqu'il s'agissait des thèmes récurrents évoqués.

L'analyse de chacune de ces propositions a permis de s'interroger sur la manière la plus pertinente d'aborder ces questions, en confrontant la vision politique et technique du projet à la vision porté par le public et les acteurs de la société civile. Dans ce sens, elles ont fait évoluer positivement le contenu du PADD, et la manière dont ses objectifs ont été déclinés dans le DOO.

Force est de constater que, dans ses grandes lignes, le projet de SCOT est globalement en phase avec les attentes et les préoccupations soulignées tout au long du processus de concertation. En effet, parmi ses objectifs, le projet de SCOT résultant du travail mené par les techniciens et les élus, et à l'écoute du processus de concertation, affiche clairement :

- une armature territoriale permettant de développer le réseau de transports collectifs et d'améliorer sa performance. Il s'agit bien d'un objectif identifié comme prioritaire,
- un renforcement du lien entre développement urbain et présence des transports collectifs,
- un objectif ambitieux des objectifs en matière de création de logements et de diversification de l'offre,
- un encadrement du développement urbain permettant, d'atteindre un objectif de consommation d'espace rompant avec les tendances passées,
- une prise en compte détaillée de la trame verte et bleue.

En dehors des questions de fond, certaines demandes concernaient plus des éléments de niveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) que le SCOT. Par conséquent, elles n'ont pas été prises en considération dans la rédaction du SCOT.

Conclusions et bilan

Le processus de concertation s'est déroulé de manière continue tout au long de la démarche et conformément aux modalités initialement fixées.

A l'heure d'en dresser le bilan, il ressort un résultat encourageant : la concertation a, avant tout, permis d'instaurer un dialogue entre techniciens, élus, grand public et acteurs de la société civile. Elle a également contribué à enrichir, conforter et améliorer la pertinence du projet de SCOT. De ce point de vue, le bilan à en tirer ne peut être que positif.

Toutefois, le faible public mobilisé, au regard de l'importance des enjeux portés par le SCOT, doit nous amener à nous interroger sur les moyens permettant d'impliquer plus fortement, à l'avenir, la population et les acteurs du territoire à ce type de réflexion prospective.

Visas

VU l'exposé des motifs ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-2,
VU l'arrêté préfectoral conjoint des Préfets des Bouches du Rhône et du Vaucluse du 15 décembre 2000 portant sur l'extension du périmètre de la Communauté de communes du Pays d'Aix et sa transformation en Communauté d'agglomération,
VU l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2011 autorisant l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix
VU l'arrêté préfectoral conjoint des Préfets des Bouches du Rhône et du Vaucluse du 4 et 12 août 2005, publiant le périmètre du SCOT du Pays d'Aix
VU la délibération n°2005-A331 du Conseil communautaire du 8 décembre 2005 lançant la procédure d'élaboration du SCOT,
VU la délibération n°2006-A091 du Conseil communautaire du 6 avril 2006 fixant les modalités de la concertation,
VU la délibération n°2009-A010 du Conseil communautaire du 20 février 2009 modifiant les modalités de la concertation,
VU la délibération n°2013-A096 du Conseil communautaire du 6 juin 2013 portant sur le débat des orientations générales d'aménagement du PADD ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir

- **CONSTATER** que les modalités de concertation, telles que fixées par les délibérations du Conseil communautaire n°2006-A091 du 6 février 2006 et 2009-A010 du 20 février 2009, ont toutes été respectées.

- **APPROUVER** le bilan de la concertation réalisée dans le cadre de l'élaboration du SCOT, tel qu'il vient d'être exposé.

- **DIRE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CPA ainsi qu'au sein des Mairies des communes couvertes par le projet de SCOT, conformément aux dispositions de l'article R.122-9 du code de l'urbanisme.

2013_A257

OBJET : Aménagement de l'espace - Bilan de la concertation réalisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Aix

---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	115
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

23 DEC. 2013